



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2011-2015  
DÉLIBÉRATION PR-1063 III  
SÉANCE DU 20 MAI 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 24 juin 1961;

vu le tableau de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé établi le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 65 oui et 6 abstentions

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter les parties des parcelles du domaine public N°s 7342, 7644, 7646 et 7647 de la commune de Genève, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, pour une surface totale d'environ 1307 m<sup>2</sup>, et à réunir cette surface à la parcelle privée propriété de la Ville de Genève N° 5038 pour former la parcelle N° 7943, mêmes commune et section contenant le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, selon le dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à grever les parcelles N°s 7642, 7644, 7646 et 7647 de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Bovy-Lysberg, boulevard du Théâtre, place de Neuve, rue François-Diday, de servitudes d'empiètements en sous-sol, selon le plan de servitudes établi par M. Christian Haller le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014 et annexé au TM N° 28/2013.

*Art. 3.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat le dépôt d'un projet de loi auprès du Grand Conseil, approuvant la désaffectation d'environ 1307 m<sup>2</sup> du domaine public communal situé rues Bovy-Lysberg, François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve et leur réunion à l'actuelle parcelle N° 5038 afin de former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève, ainsi que l'immatriculation des parcelles DP7642, DP7644, DP7646 et DP7647, de Genève/Cité en vue de la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol, en réalisation du dossier de



VILLE DE  
GENÈVE

LÉGISLATURE 2011-2015  
DÉLIBÉRATION PR-1063 III  
SÉANCE DU 20 MAI 2014

mutation N° 28/2013 et du plan de servitudes du 27 janvier 2014 modifié les 31 janvier et 3 février 2014 annexé.

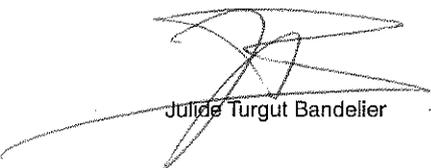
*Art. 4.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

*Art. 5.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

---

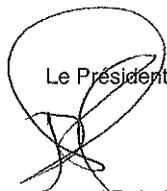
Certifié conforme:

La Secrétaire:



Julie Turgut Bandelier

Le Président:



Pascal Rubeli